

ARRÊTÉ N°239/2015 DU 19/01/2015

**Accordant délégation de signature à Madame Marie-Christine SALIBA,
Chef du service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le livre IV de la sixième partie du Code général des collectivités territoriales portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à Saint-Pierre-et-Miquelon, et notamment ses articles L.O. 6454-1 et L. 6454-2 relatifs au service de l'État mis à disposition de la collectivité, et plus particulièrement l'alinéa 3 de l'article L.O. 6454-1 relatif au régime de délégation de signature du président du conseil territorial aux chefs des dits services ;
- VU** la délibération modifiée n°103-05 du 10 août 2005 relative à la réglementation douanière applicable dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU** la délibération modifiée n°104-2005 du 10 août 2005 portant publication du tarif d'usage des douanes applicable dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU** la convention du 12 décembre 1989 portant la mise à disposition du président du conseil général de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon des services extérieurs de l'État, approuvé par arrêté du ministre des départements et territoires d'outre-mer en date du 13 mars 1990 et notamment son annexe V ;
- VU** l'avis de mutation du 16 juillet 2009 portant affectation de M. Jean-Bernard GAUTIER, inspecteur régional de 3ème classe des douanes, en qualité de receveur à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU** l'arrêté DGDDI du 11 janvier 2013 portant affectation de Mme Jeannine CARIE, inspectrice régionale de 3ème classe des douanes, en qualité d'adjointe au chef de service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU** l'arrêté de mutation du 7 novembre 2014 portant affectation de Mme Marie-Christine SALIBA, inspectrice principale de 1ère classe des douanes, en qualité de chef de service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Considérant les nécessités du service ;

Sur proposition du chef du service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon par intérim,

ARRÊTE

Article 1 : Mme Marie-Christine SALIBA, chef du service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du président du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon :

1°) toutes pièces relatives à l'instruction des dossiers dont l'examen est confié à la direction du service des douanes pour les affaires relevant de la compétence de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

2°) les rapports, décisions et correspondances ressortissants de l'application des dispositions prévues par le code des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon et par le tarif des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que l'ensemble des textes pris pour leur application ;

3°) la liquidation des recettes perçues par la douane.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SALIBA, la délégation prévue à l'article 1er ci-dessus est exercée par Mme Jeannine CARIE, inspectrice régionale des douanes de 3ème classe, adjointe au chef du service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mesdames SALIBA et CARIE, la délégation prévue à l'article 1er ci-dessus est exercée par M. Jean-Bernard GAUTIER, inspecteur régional des douanes de 2ème classe, chef du bureau des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 4 : Le chef du service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon informera le président du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon des décisions, documents et actes signés dans le cadre de la présente délégation.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le délégant,



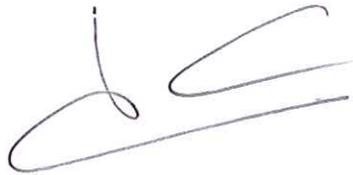
Stéphane ARTANO,
Président de la Collectivité Territoriale

Le délégataire

Signature de Madame Marie-Christine SALIBA

Les subdélégués

Signature de Madame Jeannine CARIE



Signature de Monsieur Jean-Bernard GAUTIER



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le ...1.9.JAN. 2015.....

Destinataires :

Préfecture -Contrôle de la Légalité
Direction des Douanes de Saint-Pierre et Miquelon
Madame Jeannine CARIE
Monsieur Jean-Bernard GAUTIER
Direction des Finances et Logistique de la Collectivité Territoriale
Direction des Finances Publiques
Imprimerie administrative - Publication au Journal Officiel

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12